

PRÉSIDENCE

Direction de  
l'Environnement

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 24 DEC. 2015

*Le Directeur,*

à

Monsieur le directeur de la société Calédonienne  
de Services Publics  
12, route de l'Anse Vata  
BP 179  
98845 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – projet d'arrêté n°3277-2015/ARR/DENV imposant à la société **CSP** des mesures conservatoires en l'attente de régularisation de la situation technique de la plateforme de réception et de traitement ainsi que la résorption du stock historique de pneumatiques usagés non réutilisables situés sur l'installation de stockage de déchets de Gadji - commune de Païta

Pièce jointe : un projet d'arrêté de mesures conservatoires

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-joint, le projet d'arrêté n° 3277-2015/ARR/DENV imposant à la société Calédonienne de Services Publics des mesures conservatoires en l'attente de régularisation de la situation technique de la plateforme de réception et de traitement ainsi que la résorption du stock historique de pneumatiques usagés non réutilisables situés sur l'installation de stockage de déchets de Gadji sur la commune de Païta.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

N° 11949/DENV/SICIED

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

-----  
*Bureau des Installations classées pour la  
Protection de l'Environnement*

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

(à retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,

en qualité de \_\_\_\_\_,

accuse réception du projet d'arrêté n°3277-2015/ARR/DENV imposant à la société Calédonienne de Services Publics des mesures conservatoires en l'attente de régularisation de la situation *technique* de la plateforme de réception et de traitement ainsi que la résorption du stock historique de pneumatiques usagés non réutilisables situés sur l'installation de stockage de déchets de Gadji sur la commune de Païta.

En date du \_\_\_\_\_

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature**